



LM IMMOBILIER
by Laurent Monsonogo

BAREME DES HONORAIRES

(Honoraires de négociation à la charge du vendeur)

Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce

De 1 € à 50.000 €	15 % ttc (dont TVA 20%)
de 50.001 € à 100.000 €	10 % ttc (dont TVA 20 %)
de 100.001 € à 150.000 €	9 % ttc (dont TVA 20 %)
de 150.001 € à 250.000 €	8 % ttc (dont TVA 20 %)
de 250.001 € à au-delà	7 % ttc (dont TVA 20 %)

Locations

Conformément à l'article 5 de la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, les frais d'entremise et de négociation de la mise en location sont à la charge exclusive du bailleur 20 €

En revanche, les frais et honoraires liés à la visite des lieux, la constitution du dossier du locataire, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux sont partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire.

Le plafond des honoraires concernant la visite des lieux, la constitution du dossier du locataire, et la rédaction du bail est de 8 euros maximum par mètres carrés.

Les frais de réalisation de l'Etat des lieux sont de 3 euros par mètres carrés.

Les frais de rédaction d'un bail pour un parking ou garage sont fixés à 100 euros.

Enfin, un forfait de 100 euros sera demandé à toute rédaction d'un avenant au bail.

SARL LM IMMOBILIER

Au capital de 10 000,00 Euros

78, rue Saint Jean - 14000 CAEN

RCS de Caen 819 073 420

CPI n°1401 2016 000 005 876 auprès de la CCI de Caen

Code APE 6831Z

TVA intracommunautaire n° FR 73 819 073 420 000 13

Garantie Financière auprès de la SOCAF, 26 avenue de Suffren à PARIS (75)

Sur les Transactions sur immeubles et fonds de commerce pour un montant de 110.000 euros - Non détention de fonds